



Moniteur de canyoning

fiche métier

PASSIONNÉ / EXPERT / PÉDAGOGUE

Le **moniteur de canyoning** est apte à encadrer, enseigner et animer l'activité canyoning pour tous publics et dans tous types de parcours. L'activité fait partie des **sports de nature à sensations**. Le but de cette pratique est de parcourir des **canyons, clues, talwegs, gorges...** en alternant **marche, nage, descente en rappel, sauts...** À ce titre il a vocation à :

- < **Enseigner** à tout type de public, faire progresser les pratiquants, éduquer à l'environnement...
- < **Garantir** la sécurité des pratiquants, informer sur les risques, avoir du matériel adapté à la pratique...
- < **Encadrer** la pratique, avoir une connaissance du milieu et de l'environnement professionnel...

Qualités essentielles requises

Savoir : Maîtrise de l'activité (matériels, environnement) – Justifier d'un niveau de technique.

Savoir-faire : Conduire une démarche d'enseignement – Concevoir et coordonner la mise en œuvre d'un projet – Connaître les gestes de 1^{ers} secours – Connaître la législation et la réglementation liées à l'activité.

Savoir-être : Adaptabilité – Pédagogie – Vigilance – Autonomie.

Débouchés et employeurs

Profession principalement **libérale** au sein de Bureaux des guides, Bureaux des moniteurs ou en nom propre.

Quelques débouchés **saliés** au sein de structures de loisirs (UCPA, centres de vacances...).

Salaire

Salaire : 2 000 € à 3 000 €/ mois brut.

Travailleur indépendant : 250 € à 400 €/ jour.

Activité saisonnière : 2 à 6 mois.

Évolution professionnelle

L'obtention d'un **DE JEPS Canyoning** (Niveau III) peut permettre de s'orienter vers d'autres diplômes d'encadrement des sports de nature (spéléo, escalade...).

Le DE JEPS Canyoning peut également évoluer vers du pilotage de projets, de la formation de cadre et de la gestion de structure de plein air.

Formations et diplômes

Cursus principal : DE JEPS spécialité perfectionnement sportif mention Canyoning (niveau III). La formation se déroule en **alternance** (entre l'organisme de formation et l'entreprise). Elle s'effectue sur **1 an**.

Pré-qualification :

Diplôme fédéral – Brevet fédéral de Moniteur canyon FFME

Organismes de formation

Coût moyen de la formation : Le coût de la formation est de **8 500 €** de frais pédagogiques pour un parcours complet, le positionnement individuel permettant de négocier des allègements de formation. Possibilité de signature de **contrats d'apprentissage ou de professionnalisation**.

Organismes de formation : Tous les organismes de formation sont habilités par la DRJSCS. Le **CREPS Rhône-Alpes** est le seul organisme de formation, dans la région, habilité à délivrer ce diplôme.*

* Voir le calendrier des formations du Ministère des Sports : www.sports.gouv.fr

DE JEPS Mention Canyonisme

Exigences préalables :

- Être titulaire du PSC1 ou son équivalent
- Attestation d'aptitude à effectuer un parcours de 50m en nage libre avec départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2m de profondeur
- Une liste de réalisation en autonomie et dans les 5 dernières années, de 20 canyons de niveau technique 3.3.II minimum et de 5 canyons de niveau technique 4.4.III minimum
- Validation des tests de vérification des exigences préalables :
 - Entretien de 30 minutes sur la liste de courses en canyon
 - Test technique de sécurité sur ateliers
 - Test technique en canyon

4 UNITÉS CAPITALISABLES DE JEPS MENTION CANYONISME

Les 2 UC transversales quelle que soit la spécialité

UC 1 – ÊTRE CAPABLE DE CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION

Module – Acteurs et organisation du sport

Module – Diagnostic et développement durable

Module – Méthodologie de projet

UC 2 – ÊTRE CAPABLE DE COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION

Module – Gestion et Ressources humaines

Module – Communication interpersonnelle

Module – Promotion

Module – Déontologie

Module – Compétences numériques

1 UC de la spécialité

UC 3 – ÊTRE CAPABLE DE CONDUIRE UNE DÉMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF EN CANYONISME

Module – Enseignement

Module – Perfectionnement

Module – Formation

1 UC de la mention

UC 4 – ÊTRE CAPABLE D'ENCADRER LE CANYONISME DÉFINIE DANS LA MENTION EN SÉCURITÉ

Module – Perfectionnement et sécurité

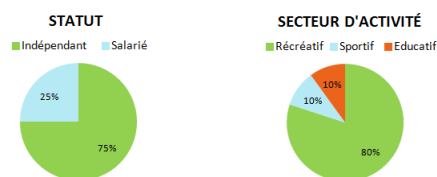
Module – Assistance et secours

Module – Encadrement grandes courses

Module – Technologie

STAGE EN ALTERNANCE EN ENTREPRISE

Zoom sur l'activité de moniteur de canyonisme



Ressources utiles

- Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Rhône-Alpes : www.rhone-alpes.drjscs.gouv.fr/
- Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative : www.sports.gouv.fr/
- CREPS Rhône-Alpes : www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr